

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80.200

Objet

Avance de trésorerie  
au Centre Médico-  
sportif.

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Pc 24

Contre -

Abstentions -

à l'unanimité

M D / M F C

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le dix neuf décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, BOUCHET,  
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA, BOULAN,  
BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, CABAL, Mme TACQUET, BOISARD, MAURELLET,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par Melle FOUCHÉ  
PELLETIER par M. DUFÉIL

Absents : MM. COLLE par M. FABER  
VIAUD, TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 17 décembre 1980, Monsieur le Trésorier du Centre Médico sportif de ROYAN sollicite une avance de trésorerie pour le mois de janvier 1981.

Cette avance permettrait au Centre de régler les vacations des médecins et d'acheter le petit matériel nécessaire à son bon fonctionnement.

Cette avance serait de l'ordre de 6 000 frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande du Trésorier du Centre médico sportif, en date du 17 décembre 1980,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

- . d'accorder une avance de trésorerie au Centre médico sportif de ROYAN pour un montant de 6 000 frs ( SIX MILLE FRANCS ),
- . que cette avance sera versée début janvier 1981,

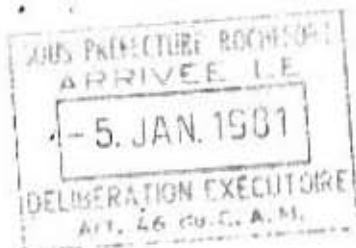
./....

- que cette dépense sera inscrite au chapitre 925.5/251.5 du budget primitif pour l'exercice 1981,
- que la recette correspondant au remboursement de cette avance sera inscrite au chapitre 925.5/251.5 du budget primitif 1981. (Etant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1981 par la Commune à ce Centre médico sportif).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre LIS.